

**RAPPORT ANNUEL
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CONSTANCE
BE EUROPE**

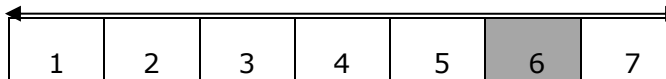
**(Opérations de l'exercice clos
le 29 décembre 2017)**



- Société de gestion** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris
- Dépositaire et conservateur** : **Crédit Industriel et Commercial (CIC)**
6, avenue de Provence – 75009 Paris
- Commissaire aux comptes** : **Mazars**
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense
- Commercialisateur** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris

Informations concernant le FCP Constance Be Europe

- Régime juridique** : Directive « OPCVM » 2014/91/UE
- Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Classification** : Actions internationales
- Code ISIN** : Part A : FR0011599307
- Investissement en OPC** : Moins de 10% de l'actif net
- Objectif de gestion** : Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence** : STOXX EUROPE 600, dividendes nets réinvestis
- Profil de risque** : A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le risque de contrepartie n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines
- Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans
- Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.



Les informations ci-dessus sont incomplètes. Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.

A) Politique d'investissement

A-1) Rapport de gestion

Pour l'année 2017, dont la dernière valeur liquidative a été arrêtée au 29 décembre, le FCP Constance Be Europe affiche une performance de 15.37% pour la part A, performance supérieure à celle de son indicateur de référence le STOXX Europe 600 Net Total Return (dividendes nets réinvestis) qui affiche une performance de +10.58% (ticker Bloomberg : SXXR Index).

La différence entre la performance du FCP et son indice de référence est imputable à la sur-exposition aux secteurs les plus performants (notamment les technologies de l'information), ainsi qu'à la sur exposition aux valeurs du secteur de la consommation (qui représentent respectivement 26.21% de l'allocation sectorielle du FCP pour la consommation discrétionnaire et 13.72 % pour la consommation de base au 29 décembre 2017).

La répartition géographique a également impacté la performance du FCP, en raison de son exposition importante à la zone euro qui a bénéficié de la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. L'exposition à la Grande-Bretagne, inférieure à celle de l'indice, a également pesé dans la performance du FCP. L'indice Footsie 100 en EUR ayant à nouveau sous performé au cours de l'année 2017 (+7.1%).

Exposition géographique du FCP au 29/12/2017			
	Actions	Devises	Total
Suisse	3,17%	0%	3,17%
Danemark	2,99%	1,24%	4,23%
Suède	7,52%	0,02%	7,54%
Norvège	0%	0,98%	0,98%
Zone Euro	59,61%	3,46%	63,07%
Royaume Uni	20,88%	0,12%	21,00%
Total	94,17%	5,82%	100,0%

Répartition Géographique de l'indice Stoxx 600 au 29/12/2017	
Royaume Uni	27,76%
France	16,61%
Allemagne	15,05%
Suisse	12,87%
Pays Bas	5,02%
Espagne	5%
Suède	4,35%
Italie	4,00%
Danemark	2,79%
Belgique	1,80%
Finlande	1,65%
Norvège	1,06%
Reste	2,04%
Total	100,00%

Le turnover (ou taux de rotation) du portefeuille a été de 114.68% sur l'exercice.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

A-2) Stratégie d'investissement

L'année 2017 aura été marquée pour le FCP Constance Be Europe par la décision d'être largement investi sur les marchés actions européens, dès lors que notre scénario d'une amélioration progressive de l'économie s'est poursuivi, validé par la publication d'indicateurs économiques de bonne facture.

L'année 2017 a amené son lot d'incertitudes politiques en Europe, notamment la crise provoquée par la victoire du oui au référendum sur l'indépendance de la Catalogne. En effet, l'ex président du parlement, Carles Puigdemont a revendiqué le droit pour la Catalogne de négocier pour son indépendance, ce qui a plongé l'Espagne et plus généralement l'Europe dans une crise politique majeure qui n'est toujours pas résolue au terme de l'année.

Par ailleurs, l'Allemagne connaît également une crise politique depuis le mois de Septembre du fait l'incapacité d'Angela Merkel à former un gouvernement de coalition suite aux élections législatives du mois de Septembre.

Enfin, les négociations entre le Royaume Uni et l'Union Européenne au sujet du Brexit ont officiellement démarré le 19 juin 2017 et restent l'une des préoccupations des investisseurs pour cette année.

D'un point de vue monétaire, l'année 2017 a connu une réduction du programme de quantitative easing mené par la BCE qui a divisé par deux le montant d'actifs mensuels rachetés par l'institution (30Mds €), tout en maintenant ses taux directeurs dans leur fourchette actuelle.

Dans ce contexte politique compliqué, les investisseurs, comme aux Etats- Unis, ont privilégié les actions comme véhicule d'investissement faisant fi des inquiétudes environnantes.

L'année a également été marquée par la forte appréciation de l'euro (+14.83%) et de la livre sterling (+10.06%) face au dollar américain.

De fait, nous avons poursuivi notre stratégie de stock picking au sein d'univers présentant de fortes tendances croissantes. Ceci nous a notamment amené à investir majoritairement sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication, de la consommation discrétionnaire ainsi que sur les industries, qui bénéficient à notre sens de l'effet de reprise économique sur leurs activités.

Nous ne pouvons certainement pas estimer la durée et l'ampleur de ces mouvements sectoriels et il est difficile d'anticiper si ces mouvements perdureront. Néanmoins, concernant 2017, nous sommes restés focalisés sur les éléments essentiels à notre philosophie d'investissement : la création de valeur sur le long terme avec la recherche de la qualité des fondamentaux des entreprises.

A-3) Allocation

En terme d'allocation, nous avons privilégié certains secteurs correspondant le mieux à notre philosophie d'investissement pour le FCP. En effet, Les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire et de base ainsi que l'industrie sont des secteurs clefs pour notre philosophie d'investissement, car ils permettent d'établir clairement une structure bénéficiant d'avantages compétitifs lui permettant de posséder une longueur d'avance sur ses concurrents à long ou moyen terme.

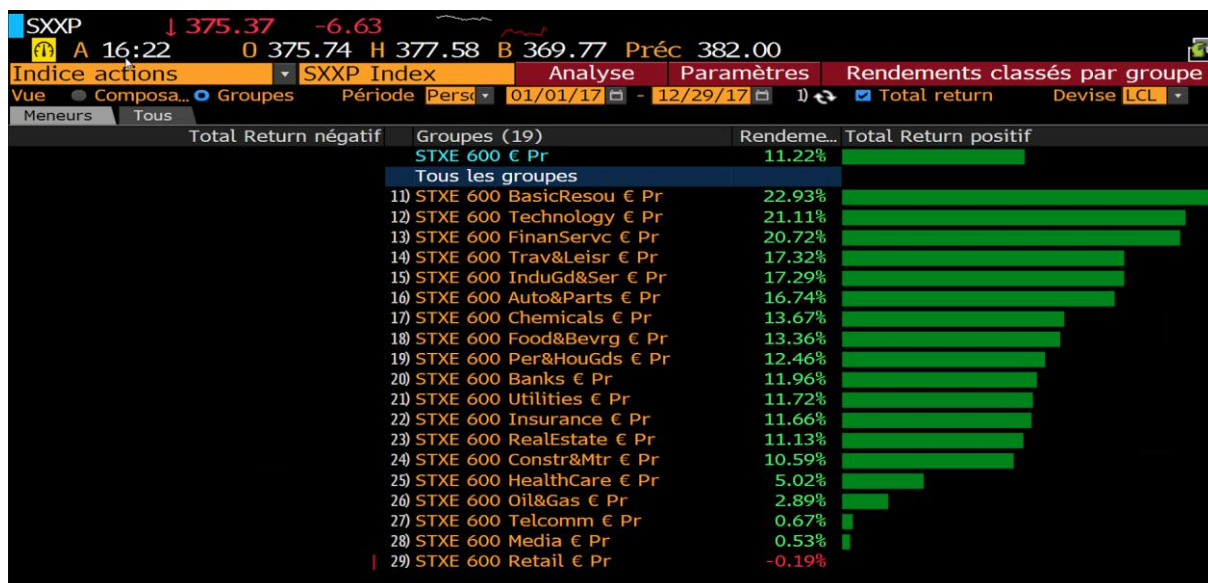
Au contraire, certains secteurs comme l'énergie, l'immobilier, les télécoms, les utilities et les matériaux restent trop dépendantes de sous-jacents comme les taux d'intérêts ou les commodités (pétrole, matières premières, métaux...) ; ce qui, dans l'environnement de marché que nous avons connu en 2017 ne permettait pas de dégager des perspectives longs termes. En effet, malgré la perspective de 3 hausses de taux aux Etats-Unis en 2017 et d'un cloisonnement de l'offre pétrolière dû à l'accord entre les pays de l'OPEP, la Russie, la Lybie et le Nigeria. Nous avons considéré l'environnement comme trop incertain pour conserver des positions sur les secteurs cités ci-dessus.

Cela s'illustre parfaitement sur le secteur des énergies, où nous avons cédé trop tard nos positions alors que nous pensions plus qu'une remontée de cours à court terme était possible, ce qui s'est pourtant produit dans les mois qui ont suivi.



En ce qui concerne les financières, ces valeurs ne correspondent pas à notre philosophie première pour la gestion du FCP et de fait, nous n'avons que peu investi sur ce secteur qui s'est pourtant révélé porteur sur l'ensemble de l'année.

Répartition sectorielle au 29/12/2017		
Secteur	Poids au 29/12/17	Perf au 29/12/2017
Energy	0%	-4,77%
Materials	0%	7,13%
Industrials	32,76%	19,16%
Consumer Discretionary	26,21%	24,78%
Consumer Staples	13,72%	20,31%
Health Care	6,26%	-16,52%
Information Technology	15,21%	31,63%
Telecommunication Services	0%	21,29%
Financials	0,00%	0,00%
Real Estate	0,00%	0,00%
Utilities	0,00%	0,00%
Cash	5,84%	
Total	100%	



A-4) Principaux mouvements sur la période

Entre le 30 décembre 2016 et le 29 décembre 2017, le FCP a laissé une place importante à la consommation discrétionnaire, les indicateurs économiques confirmant ainsi que le niveau de confiance des consommateurs leur permettait de privilégier la consommation à l'épargne. Nous avons tout de même réduit notre exposition à certaines entreprises issues de ce secteur, notamment de petites capitalisations qui ont bien performé sur l'année 2017



et pour lesquelles nous avons souhaité nous prémunir du risque d'une rechute de cours. (David Campari, Yoox, Lectra...)

L'allocation du FCP en 2017 a également été renforcée sur les valeurs technologiques, secteur qui a été l'un des moteurs principaux de la croissance des cours de l'indice Stoxx 600 et dont le profil des entreprises colle parfaitement à notre gestion « croissance ». (Exemple: achats d'Ingenico...).

Par ailleurs, le FCP a également été surinvesti sur le secteur de l'industrie, en anticipation d'une croissance de la demande des consommateurs finaux ayant un impact sur l'activité de production pour le compte de tiers.

Le secteur financier à quant à lui été laissé de côté par le FCP pour l'année 2017 car il ne se prête pas à notre méthode d'analyse par l'avantage concurrentiel qui n'est pas adaptée au business model des banques. Par ailleurs, l'environnement de taux bas et la politique de quantitative easing menée par la BCE limitent considérablement le potentiel de profit de ces entreprises.

Des prises de profits ponctuelles sur le portefeuille ont été opérées tout au long de l'année, principalement sur des valeurs qui ont beaucoup progressées et pour lesquelles nos perspectives de progression avaient été revues à la baisse.

A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés

Le FCP Constance Be Europe n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).

A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation

Le FCP Constance Be Europe n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

B) Informations réglementaires

B-1) Politique de sélection des intermédiaires

1 Cadre

La Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1er novembre 2007. Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux.

La directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de "meilleure exécution" prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

2 Critères retenus par Constance Associés

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting).

3 Intermédiaires retenus à ce jour

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CM-CIC Securities, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à ce jour sont :

- Bank of Montreal Capital Markets
- Market Securities
- Nordea Markets
- Royal Bank of Canada Capital Markets

Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).

B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance)

Cadre : La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance est liée à la notion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) apparue ces dernières années. L'ISR vise à retenir des approches complémentaires à la gestion traditionnelle, en favorisant les investissements dans des sociétés socialement responsables. L'approche consiste « à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en œuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion ou les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs ».

Les critères ESG comprennent trois dimensions :

- Une dimension environnementale, qui désigne l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement ;
- Une dimension sociale/sociétale, qui est relative à l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.) ;
- Une dimension de gouvernance, qui analyse l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela inclut les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, sa direction et son conseil d'administration.

Origine : L'article L 533-22-1 du code monétaire et financier dispose que : "les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance".

Modalités de prise en compte des critères ESG chez Constance Associés : Pour l'ensemble des portefeuilles gérés, dont les OPCVM, Constance Associés n'a pas tenu à inscrire les critères ESG dans son processus d'investissement.

Bien entendu, l'équipe dirigeante d'une société émettrice, sa qualité et son mode de rémunération peuvent entrer en considération pour analyser le potentiel de l'entreprise, de même que la capacité d'une entreprise à offrir une croissance durable.

Ce n'est cependant en aucun cas de façon industrialisée par de quelconques critères "ESG" que l'équipe de gestion de Constance Associés mène sa gestion.

B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés

A compter de l'exercice 2016 dont les comptes seront adoptés en 2017, la politique de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique, et le montant des rémunérations versées figurent dans les comptes déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.



La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents. A ce jour, cela concerne tous les collaborateurs de la société.

L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumis à la politique de rémunération, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc. La société de gestion a ainsi souhaité faire preuve d'un maximum de cohérence.

La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels.

Conformément à la loi Macron 2, Constance Associés a choisi de ne pas rendre publics ses comptes sociaux. En effet, dans la mesure où la taille de l'équipe de collaborateurs visés par la politique de rémunération est très restreinte, la communication de données globales conduirait à communiquer des informations potentiellement nominatives qui pourraient s'avérer de surcroît précieuses pour nos concurrents.

La partie différée de la rémunération variable d'un exercice comptable donné est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée (voire conditionnée) à la situation financière de Constance Associés, à la continuité de l'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédent chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés.

Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – à l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris – France.

B-4) Méthode de calcul du risque global

La société a retenu la méthode de l'engagement.

B-5) Vie de l'OPCVM

Rien à signaler sur l'exercice clos au 29 décembre 2017. En revanche, la société de gestion prévoit des évolutions de ses prospectus au courant de l'année 2018. La société de gestion a cessé, depuis début 2018, de calculer la commission à la surperformance.

B-6) Politique d'exercice des droits de vote

Cadre



Les articles 314-100 à 314-103 inclus, ainsi que le règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat, disposent que les sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles exercent le droit de vote.

Dans la pratique, les mandats discrétionnaires signés avec Constance Associés confient à la société le soin d'exercer le droit de vote. Constance Associés dispose également de ce droit de vote pour les OPCVM qu'elle gère.

Quand vote Constance Associés ?

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'aurait que peu de poids.

Dès lors, Constance Associés entend participer aux votes, de façon non systématique (sauf cas prévus plus loin), pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés représente plus de 5% de l'actif net global des OPCVM gérés.

Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :

- Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),
- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

Constance Associés vote quand la société reçoit à temps les formulaires de vote à distance.



B-7) Accès à la documentation du FCP

La documentation légale du FCP (DICI, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège.

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance du fonds au-delà de celle de l'indice de référence, STOXX EUROPE 600 dividendes nets réinvestis, uniquement si celle-ci est positive avec High water Mark (1)

Commission de surperformance :

(1) Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au FCP si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est égale à 20% TTC et est basée sur la réalisation d'une performance positive du FCP et strictement supérieure à celle de l'indice de référence avant prise en compte de la provision de commission de surperformance. Elle est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. En cas de sous performances par rapport à cet objectif, une reprise hebdomadaire est effectuée à hauteur des dotations constituées.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice par la société de gestion que si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et strictement supérieure à celle de son indice de référence en tenant compte du système de high water mark mentionné ci-dessus.

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Marchés actions : 0,0598% TTC avec un minimum de 11,96 EUR TTC pour la France, la Belgique et les Pays-Bas, et de 33,88 EUR TTC pour les autres pays (hors éventuels droits ou taxes locaux) Marchés obligataires : 0,0598% TTC avec un minimum de 11,96 EUR TTC pour la France, et de 33,88 EUR TTC pour les autres pays MONEP – EUREX (€) Futures – Options sur indices 2,39€/lot TTC Options 0,3588% TTC Minimum 10€ LIFFE Futures – Options 2,093 £/lot TTC CME-BOT US - Futures 2,392 \$/lot TTC

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
 Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme

- Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

C-2) Composition de l'actif au 29 décembre 2017

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes

MAZARS

**FCP
CONSTANCE BE AMERICA**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

FCP
CONSTANCE BE AMERICA

37, avenue de Friedland
75 008 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE AMERICA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE AMERICA relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**FCP
CONSTANCE BE
AMERICA**

*Exercice clos le
29 décembre 2017*

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

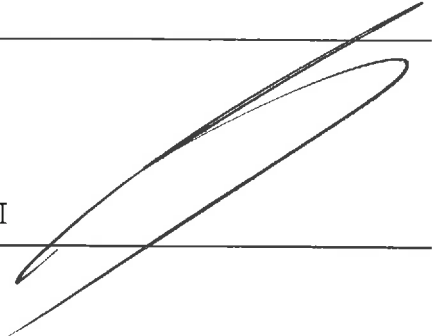
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 30 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Pierre MASIERI



F5814 CONSTANCE BE AMERICA

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	19 679 293,46	15 692 176,72
Actions et valeurs assimilées	19 679 293,46	15 692 176,72
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 679 293,46	15 692 176,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	8 695,71	12 139,14
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 695,71	12 139,14
Comptes financiers	509 466,92	696 980,57
Liquidités	509 466,92	696 980,57
Total de l'actif	20 197 456,09	16 401 296,43

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	18 290 872,09	16 075 340,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 108 728,77	305 966,51
Résultat de l'exercice (a, b)	-241 804,91	-12 041,78
Total des capitaux propres	20 157 795,95	16 369 265,13
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	39 660,14	32 031,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	39 660,14	32 031,30
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	20 197 456,09	16 401 296,43

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2017	30/12/2016
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	135 801,37	286 889,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	135 801,37	286 889,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	135 801,37	286 889,25
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	379 807,04	301 340,66
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-244 005,67	-14 451,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 200,76	2 409,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-241 804,91	-12 041,78



C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part « A/USD »	Part « I/USD »
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40 % TTC maximum	1,20% TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	NS	
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 8 décembre 2017	

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Marchés actions et obligations : 0,0598% TTC Maximum
		MONEP – EUREX (€)
		Futures – Options sur indices 2,39€/lot TTC
		Options 0,3588% TTC Minimum 10€
		LIFFE
		Futures – Options 2,093 £/lot TTC
		CME-BOT US
		Futures 2,392 \$/lot TTC



C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) : Néant

Contrats de change à terme

- Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.



- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	16 369 265,13	15 567 031,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 053 660,91	3 848 452,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 747 769,38	-3 431 257,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 774 967,54	1 358 705,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-646 916,50	-1 011 513,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-54 764,38	-35 653,92
Différences de change	42 367,65	-19 680,42
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 610 990,65	107 632,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 974 439,69</i>	<i>2 363 449,04</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 363 449,04</i>	<i>2 255 816,60</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-244 005,67	-14 451,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	20 157 795,95	16 369 265,13

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	509 466,92	2,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	509 466,92	2,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	CAD	CAD						
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 357 073,32	6,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	17,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	66 322,81	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2017
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2017
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2017
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-241 804,91	-12 041,78
Total	-241 804,91	-12 041,78

	29/12/2017	30/12/2016
C1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-219 193,43	-46 870,12
Total	-219 193,43	-46 870,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2017	30/12/2016
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-22 611,48	34 828,34
Total	-22 611,48	34 828,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 108 728,77	305 966,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 108 728,77	305 966,51

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
CI PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 516 914,86	219 723,40
Total	1 516 914,86	219 723,40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	591 813,91	86 243,11
Total	591 813,91	86 243,11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		
Distribution unitaire		

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)
				USD	USD	USD	USD	USD
31/12/2013	C1 PART CAPI A	5 411 698,75	26 519,151	204,07	0,00	0,00	0,00	19,83
	C2 PART CAPI I	3 284 692,17	157,850	20 808,95	0,00	0,00	0,00	2 357,80
31/12/2014	C1 PART CAPI A	7 591 104,47	34 349,694	220,99	0,00	0,00	0,00	8,77
	C2 PART CAPI I	4 455 479,27	195,397	22 802,19	0,00	0,00	0,00	1 150,60
31/12/2015	C1 PART CAPI A	9 797 726,88	43 797,874	223,70	0,00	0,00	0,00	7,27
	C2 PART CAPI I	5 769 304,95	247,442	23 315,79	0,00	0,00	0,00	988,08
30/12/2016	C1 PART CAPI A	11 749 331,56	51 100,681	229,93	0,00	0,00	0,00	3,38
	C2 PART CAPI I	4 619 933,57	190,490	24 252,89	0,00	0,00	0,00	635,57
29/12/2017	C1 PART CAPI A	14 472 013,27	52 267,232	276,89	0,00	0,00	0,00	24,82
	C2 PART CAPI I	5 685 782,68	192,340	29 561,10	0,00	0,00	0,00	2 959,35

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI A		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 699,55100	1 420 647,10
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 533,00000	-1 152 344,81
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 166,55100	268 302,29
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	52 267,23200	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	23,68000	633 013,81
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21,83000	-595 424,57
Solde net des Souscriptions / Rachats	1,85000	37 589,24
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	192,34000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription <i>et/ou</i> rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2017
FR0011271576 C1 PART CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	317 779,87
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2017
FR0011275015 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	62 027,17
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Coupons et dividendes	8 695,71
Total des créances		8 695,71
Dettes	Frais de gestion	39 660,14
Total des dettes		39 660,14
Total dettes et créances		-30 964,43

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur USD	% Actif Net
PORTEFEUILLE	19 679 293,46	97,63
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	19 679 293,46	97,63
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	8 695,71	0,04
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-39 660,14	-0,20
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	509 466,92	2,53
DISPONIBILITES	509 466,92	2,53
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	20 157 795,95	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			19 679 293,46	97,63
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			19 679 293,46	97,63
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			19 679 293,46	97,63
TOTAL CANADA			1 357 073,32	6,73
CA0089118776 AIR CANADA VTG SH.	CAD	14 000	288 935,68	1,43
CA01626P4033 ALIM.COUCHE TARD SUR.VTG	CAD	6 500	339 985,08	1,69
CA0641491075 BANK NOVA SCOTIA	CAD	32	2 070,08	0,01
CA1366812024 CANADIAN TIRE CL.A	CAD	3 400	444 392,52	2,20
CA49448Q1090 KINAXIS	CAD	4 600	281 689,96	1,40
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			18 322 220,14	90,90
US00507V1098 ACTIVISION BLIZZARD	USD	4 000	253 280,00	1,26
US00724F1012 ADOBE SYSTEMS	USD	2 250	394 290,00	1,96
US0162551016 ALIGN TECHNOLOGY	USD	1 480	328 841,20	1,63
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	525	553 035,00	2,74
US0231351067 AMAZON COM	USD	650	760 155,50	3,75
US0258161092 AMERICAN EXPRESS	USD	4 700	466 757,00	2,32
US0378331005 APPLE	USD	3 630	614 304,90	3,05
US0605051046 BANK AMERICA	USD	16 000	472 320,00	2,34
US1510201049 CELGENE	USD	3 800	396 568,00	1,97
US28176E1082 EDWARDS LIFESCIENCES	USD	3 200	360 672,00	1,79
US29786A1060 ETSY	USD	22 500	460 125,00	2,28
US30303M1027 FACEBOOK CL.A	USD	3 680	649 372,80	3,22
US3703341046 GENERAL MILLS	USD	7 700	456 533,00	2,26
US4128221086 HARLEY-DAVIDSON	USD	4 778	243 104,64	1,21
US46120E6023 INTUITIVE SURGICAL	USD	1 110	405 083,40	2,01
US46266C1053 IQVIA HOLDINGS	USD	4 900	479 710,00	2,38
US46625H1005 JPMORGAN CHASE	USD	4 195	448 613,30	2,23
US48203R1041 JUNIPER NETWORKS	USD	14 200	404 700,00	2,01
US4878361082 KELLOGG	USD	7 300	496 254,00	2,46

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US5017971046 L BRANDS	USD	3 600	216 792,00	1,08
US5132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC	USD	8 000	451 600,00	2,24
US5398301094 LOCKHEED MARTIN	USD	1 670	536 153,50	2,66
US5500211090 LULULEMON ATHLETICA	USD	7 200	565 848,00	2,81
US57665R1068 MATCH GROUP	USD	10 000	313 100,00	1,55
US5801351017 MCDONALDS	USD	3 000	516 360,00	2,56
US5949181045 MICROSOFT	USD	7 250	620 165,00	3,08
US5962781010 MIDDLEBY	USD	4 300	580 285,00	2,88
US64110L1061 NETFLIX	USD	2 200	422 312,00	2,10
US6541061031 NIKE CL.B	USD	8 800	550 440,00	2,73
US6556641008 NORDSTROM	USD	9 600	454 848,00	2,26
US6668071029 NORTHROP GRUMMAN	USD	1 000	306 910,00	1,52
US67066G1040 NVIDIA	USD	2 050	396 675,00	1,97
US72348P1049 PINNACLE FOODS	USD	8 000	475 760,00	2,36
US7374461041 POST HOLDINGS	USD	3 760	297 904,80	1,48
US7415034039 PRICELINE GROUP	USD	280	486 567,20	2,41
US7551115071 RAYTHEON	USD	2 000	375 700,00	1,86
US8522341036 SQUARE CL.A	USD	8 100	280 827,00	1,39
US852441094 STARBUCKS	USD	7 530	432 447,90	2,15
US8636671013 STRYKER	USD	2 200	340 648,00	1,69
US8760301072 TAPESTRY	USD	8 000	353 840,00	1,76
US88160R1014 TESLA MOTORS	USD	620	193 037,00	0,96
US9130171096 UNITED TECHNOLOGIES	USD	4 000	510 280,00	2,53